

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2020

L'an deux mille vingt le six du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE, Vincent ASSELINEAU

Absent excusé : Thierry FAZILLE

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : révision du loyer du cabinet des infirmiers

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser le montant du loyer du cabinet des infirmiers à compter du 1^{er} mars 2020.

Le montant ILAT au troisième trimestre 2019 sert de base de révision à 114.85 points.

Soit un nouveau montant de loyer fixé à 423 €.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le prix de la location du caveau communal à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix mensuel de la location du caveau communal à 7 € à partir du 1^{er} janvier 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : révision du loyer de l'appartement situé au 1^{er} étage 6 grande rue

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser le montant du loyer de l'appartement de l'appartement situé au 6 grande rue à partir du 1^{er} mars 2020.

Le montant IRL au quatrième trimestre 2019 sert de base de révision à 130.26 points.

Soit un nouveau montant de loyer fixé à 438 €.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3: Participation voyage scolaire – Collège Grancher de Felletin

Le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de Monsieur Le Principal du Collège Jacques GRANCHER à Felletin, qui sollicite une subvention pour son établissement, qui organise un voyage en Italie et un voyage en Angleterre pour lequel 6 élèves sont concernés. Bien que les déplacements soient potentiellement annulés, les élus décident de dédier une enveloppe en vue de leur éventuel report.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer 20 € par enfant soit 120 €.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 13
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4: Adoption des rythmes scolaires

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'inspection d'académie qui demande que l'école de Vallière adopte ses rythmes scolaires pour les 3 années à venir.

Le conseil d'école qui s'est tenu le 4 février dernier a voté à l'unanimité pour le maintien de la semaine à 4 jours avec les horaires suivants : 9 heures – 12 heures puis 13h30 – 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité le maintien de la semaine de 4 jours pour l'école de Vallière.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 13
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0